

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 7996

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Cabinet Bruno DEPRET et Associés

74 rue des Arts

BP 50143

59001 Lille Cédex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Numéro Gestion : 1986B00348

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 384 rue du Général de Gaulle

59370 Mons-en-Baroeul

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2020

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 15/03/2021

Sous le numéro : 7996

Délivré à Lille-Métropole le 30 mars 2021

Le Greffier,

20215007996.20

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 Euros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

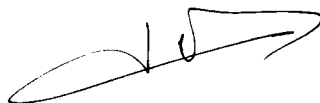
477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



**Pour API DEVELOPPEMENT S.A.S.
Mme Béatrice DEBOSQUE, ès-qual.**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 394 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent : 12					
Numéro SIRET : 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, N-1 31082020 31082019					
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 605 301	1 385 666	219 635	327 058
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 145 227	1 145 227		120 713
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	65 643	21 547	44 095	42 998
		Constructions AP	AQ	31 825 214	18 244 220	13 580 994	13 458 287
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	54 299 481	36 693 548	17 605 932	19 415 652
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	20 356 046	14 283 357	6 072 688	6 653 610
		Immobilisations en cours AV	AW	1 028 432		1 028 432	2 240 869
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	227 057	80 000	147 057	147 057
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	400 327		400 327	363 018
TOTAL (II) BJ		BK	110 952 731	71 853 567	39 099 163	42 769 265	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	8 992 289		8 992 289	8 907 187
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	ORDRES DE PAIEMENTS	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	6 183		6 183	29 988
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	82 813 655	3 777 907	79 035 747	95 105 814
		Autres créances (3) BZ	CA	38 417 222		38 417 222	26 728 102
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	23 436 685		23 436 685	30 311 805
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	30 505 986		30 505 986	15 520 635
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 055 337		1 055 337	1 087 477
		Immobilisations TOTAL (III) CJ	CK	186 227 359	3 777 907	181 449 451	177 691 010
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM							
Ecarts de conversion actif* (VI) CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	296 180 090	75 631 475	220 548 615	220 460 275	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)			DA	1 000 000	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	100 000	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	75 661 446	75 661 446	
	Report à nouveau			DH	16 333 204		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	342 261	16 333 204	
	Subventions d'investissement			DJ	23 253		
	Provisions réglementées *			DK	6 048 559	5 442 365	
	TOTAL (I)			DL	99 508 724	98 537 016	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 090 425	2 153 858	
	Provisions pour charges			DQ	11 570 973	7 225 815	
	TOTAL (III)			DR	14 661 399	9 379 673	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	28 839	38 840	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	8 380 793	8 054 068	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 887 863	2 383 708	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	36 527 960	38 990 416	
	Dettes fiscales et sociales			DY	53 718 525	59 486 591	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	4 834 508	3 589 961	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	106 378 491	112 543 586		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	220 548 615	220 460 275		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
			Écart de réévaluation libre	ID			
			Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	95 299 207	104 163 159
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Néant ☐ *				
		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	552 455 979	627 678 012
		FG	FH	FI	5 729 657	10 036 103
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	558 185 637	637 714 116
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	8 296 255	15 790 867
	Autres produits (1) (11)			FQ	445 798	180 340
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	566 927 691
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	221 787 454	259 135 401
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(85 102)	(750 150)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	81 781 013	93 085 212
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	11 096 891	10 815 340
	Salaires et traitements*			FY	167 169 484	176 779 559
	Charges sociales (10)			FZ	55 131 093	63 421 255
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*	GA	13 206 602	11 792 592	
			GB	120 713	55 358	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	3 777 907	732	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	5 384 364	9 389 573		
	Autres charges (12)	GE	803 337	664 086		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	560 173 760
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	6 753 930	29 296 361
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	267 843	371 006
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	267 843	371 006
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	7 200	32 800
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	134 302	362 369
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	141 502	395 169
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	126 341	(24 162)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 880 271	29 272 199

Désignation de l'entreprise <u>SA API RESTAURATION</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	556 283		951 273	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 517 152		1 375 942	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 073 436		2 327 215	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	107 119		3 915 656	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	615 376		995 365	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	4 076 518		2 229 139	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 799 014		7 140 160	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 725 578)		(4 812 944)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	758 235		3 065 716	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 054 197		5 060 334	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	569 268 971		656 383 547	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	568 926 710		640 050 342	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	342 261		16 333 204	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	476		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 899		18 439
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	107 855		179 575
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			AI	5 283 762		5 232 194
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin			A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
joindre en annexe :								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes et Pénalités					100 889			
Autres Charges Exceptionnelles					6 230			
Sorties d'Immobilisations					615 376	554 622		
Amortissements Dérogatoires					2 123 346	1 517 152		
Quote part de Subvention d'investissements						1 660		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation

N° 2053
1 / 1

31/08/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 653 866	KE		KF	101 762		
CORPORELLES	Terrains				KG	56 910	KH		KI	8 733		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 360 545	KK		KL	153 885	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	237 482	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	23 466 025	KQ		KR	3 714 406	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	48 419 201	KT		KU	6 631 101		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	347 172	KW		KX			
		Matériel de transport*			KY	11 258 328	KZ		LA	1 430 862		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 017 573	LC		LD	1 186 699		
		Emballages récupérables et divers *			LE	10 150	LF		LG	9 180		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	2 240 869	LI		LJ	3 380 073		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	97 414 258	LO		LP	16 514 942		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	219 857	8V		8W	7 200	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	363 018	IU		IV	61 807			
TOTAL IV				LQ	582 875	LR		LS	69 007			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	100 651 000	ØH		ØJ	16 685 712			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		+						
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	5 100	LW	2 750 528	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	65 643	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	4 514 431	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	237 482	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	107 131	MH	27 073 300	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	750 821	MK	54 299 481	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	347 172	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	863 043	MQ	11 826 147	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	40 877	MT	8 163 396	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	19 330	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	4 592 510	NA	1 028 432	NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG	6 354 383	NH	107 574 817	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	227 057	ØZ			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	24 497	2F	400 327	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	24 497	NK	627 385	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	6 383 981	ØL	110 952 731	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 250 182	PF	189 130	PG	4 324	PH	1 434 989
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI	13 911	PJ	7 635	PK		PL	21 547
Constructions	Sur sol propre	PM	1 034 760	PN	320 308	PO		PQ	1 355 069
	Sur sol d'autrui	PR	218 015	PS	4 566	PT		PU	222 582
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	13 352 988	PW	2 445 129	PX	68 242	PY	15 729 876
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	28 948 189	QA	7 266 992	QB	413 857	QC	35 801 325
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	347 113	QE	58	QF		QG	347 172
	Matériel de transport	QH	6 552 648	QI	1 704 417	QJ	799 117	QK	7 457 948
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 079 852	QM	1 268 361	QN	30 313	QO	6 317 900
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	55 547 481	QV	13 017 472	QW	1 311 530	QX	67 253 422
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	56 797 663	ØP	13 206 602	ØQ	1 315 855	ØR	68 688 411

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Autres immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	3 468	N8		P6		P7	103 541	P8		P9		Q1	(100 072)
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	41 936	R8		R9		S1		S2		S3		S4	41 936
	Ins. gales, agenc et am. des const	S5	11 082	S6		S7		S8		S9		T1		T2	11 082
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	1 450 755	T5		T6		T7	993 428	T8		T9	457 326
	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	367 487	U9		V1		V2	277 736	V3		V4		V5	89 751
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	248 615	V8		V9		W1	142 446	W2		W3	106 169
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	420 507	X3	1 699 370	X4		X5	277 736	X6	1 135 874	X7		X8	706 267
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	423 975	NQ	1 699 370	NR		NS	381 277	NT	1 135 874	NU		NV	606 194
Total général ventilé		NW	2 123 346		Total général ventilé			NY	1 517 152		Total général ventilé			NZ	606 194

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	5 442 365	TM	2 123 346	TN	1 517 152	TO	6 048 559	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	5 442 365	TS	2 123 346	TT	1 517 152	TU	6 048 559	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 153 858	4B	936 567	4C		4D	3 090 425	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 966 637	4Y	4 056 742	4Z	11 055	5A	10 012 324	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	1 259 177	5W	391 054	5X	91 582	5Y	1 558 649	
	TOTAL II	5Z	9 379 673	TV	5 384 364	TW	102 637	TX	14 661 399	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	955 912	6B	139 992	6C		6D	1 095 904
		- corporelles	6E	55 358	6F	1 933 892	6G		6H	1 989 251
		- titres mis en équivalence	0Z		03		04		05	
		- titres de participation	9U	72 800	9V	7 200	9W		9X	80 000
		- autres immobilisations financières (I) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	2 912 395	6U	3 777 907	6V	2 912 395	6W	3 777 907	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 996 465	TY	5 858 993	TZ	2 912 395	UA	6 943 064	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 818 504	UB	13 366 704	UC	4 532 185	UD	27 653 022	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	9 282 985	UF	3 011 332					
	- financières	UG	7 200	UH						
	- exceptionnelles	UJ	4 076 518	UK	1 517 152					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/08/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	400 327	UV		UW	400 327			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 070 390		4 070 390					
	Autres créances clients		UX	78 743 264		78 743 264					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	383 064		281 093		101 970			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	40 029		40 029					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 961 641		1 961 641					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 469 563		2 469 563					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	7 626 683		7 626 683					
	Groupe et associés (2)		VC	24 556 665		110 135		24 446 530			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 379 575		1 379 575					
	Charges constatées d'avance		VS	1 055 337		1 055 337					
	TOTAUX			VT	122 686 543	VU	97 737 714	VV	24 948 829		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	24 924		24 924						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 915		3 915						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 380 793		983 236		7 397 556				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 527 960		36 527 960						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 454 641		26 454 641						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 357 928		17 357 928						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 165 454		4 165 454						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 740 501		4 946 638		793 863				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	39 599		39 599						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 794 909		4 794 909						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	103 490 627	VZ	95 299 207		8 191 419			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA API RESTAURATION		Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/08/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
				WA	342 261
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WE	108 983
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WG	69 375
	Amendes et pénalités			WH	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			WI	24 907 385
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			WJ	100 889
				WK	
				WL	3 636 501
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WM			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		WN			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			XN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			XO	
	Plus-values nettes à court terme			XP	
	Plus-values soumises au régime des fusions			XQ	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				YJ	
TOTAL I				WR	31 451 658
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	19 427 143
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)			WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			XB	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*			I6	
	Majoration d'amortissement*			WZ	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			XA	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)			ZX	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)			ZY	
Mesures d'incitation	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			XD	
	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)			XF	
	Zones de développement prioritaire				
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YJ	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			YK	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YL	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	20 737 547
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XK	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	10 714 111
				XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SA API RESTAURATION
477181010 IS1

31/08/2020

[illegible]

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/08/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA API RESTAURATION										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	16 333 204		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	16 333 204		Report à nouveau	ZG	16 333 204						
										TOTAL II		ZH	16 333 204
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)													
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N - 1 :													
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ	1 649	18 439				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance						YT	6 233 885	7 285 008				
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	8 358 364		XQ	9 951 512	10 142 665				
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	22 351 025	27 810 658				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 347 833	3 850 519				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	37 896 756	43 996 360				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	81 781 013	93 085 212				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	4 411 907	4 891 733				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	6 684 983	5 923 606				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	11 096 891	10 815 340				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	41 286 672	46 578 669				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	31 003 400	34 476 972				
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	178 868 000					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	0.58 %	1.00 %				
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

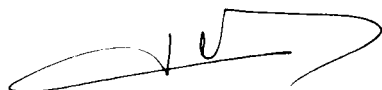
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2020, soit la somme de 342.261 €uros, à titre de dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 5.896 €uros et le solde, soit 336.365 €uros, intégralement au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOÛT 2020, soit la somme de 342.261 €uros, à titre de dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 5.896 €uros et le solde, soit 336.365 €uros, intégralement au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**,
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

A EQUITAS AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale des HAUTS-DE-FRANCE



GREFFE

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 477 181 010

Siège Social :

384 rue du Général de Gaulle

59370 MONS EN BAROEUL

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Associés Gérants
Jean François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHelden

Associés
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC des HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée générale de la société API RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Sur la provision pour dépréciation des immobilisations » expose la méthode utilisée relative à la dépréciation des immobilisations corporelles.
- La note « Créances » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la dépréciation des comptes clients.
- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite, à l'évaluation des risques prud'homaux et à l'évaluation de la charge future induite par le plan d'attribution d'actions gratuites.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, présentées dans le rapport de gestion, nous sont parvenues dans un délai incompatible avec leurs contrôles. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

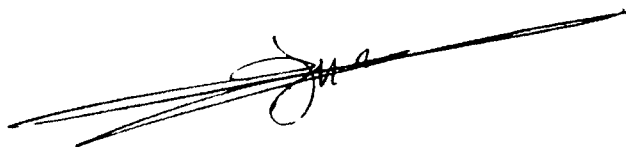
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 9 février 2021.

Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes